



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE  
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	7 juillet 2014
<b>Convocation du</b>	4 juillet 2014
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers présents</b>	9
<b>Président</b>	Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Patricia Reinhold von Essen

### **Présents :**

July Rauscher, Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, Morin Marc , Piel Isabelle, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe et Moreno Parfait

### **Excusés**

Brigitte Alexandre

### **Pouvoir**

Piccin Annie donne pouvoir à H Falconner

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Appel d'offre sur les travaux de l'école**

Le maire expose au conseil municipal le résultat de l'appel d'offre auquel une seule entreprise a répondu. La consultation ayant été assez large le Maire propose néanmoins de considérer l'offre de l'entreprise Faure, d'autant plus que l'offre se situe dans le budget.

Deux options sont proposées :

-- l'une à 31412 € agrandissement ouest, qui n'est pas celle sollicitée dans le projet de consultation,

- la seconde 35047€, pour agrandissement Nord .Cette dernière option impose un plafond très bas et un poteau de reprise au centre, ce qui nuira à la visibilité.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir la première option et l'entreprise Faure, d'autant plus que celle-ci est prête à effectuer les travaux cet été.

## **2) Compte rendu du conseil d'école**

Mme Heather Falconner donne lecture du compte rendu du Conseil d'école soutenue par Julie Rausher qui a assisté au Conseil d'école en tant que déléguée des parents d'élèves de l'école d'Antugnac.

La directrice a regretté que l'ordinateur de l'école n'ait pas été pris en charge par le budget communal. Il a été réglé par la coopérative de l'école (laquelle est subventionnée par la mairie) Mr le Maire précise qu'il avait été proposé par email de participer à une partie du paiement de l'ordinateur si le budget de la coopérative ne suffisait pas.

L'enseignante de la classe numérique a exposé un problème venant de la luminosité des fenêtres qui affecterait la visibilité de l'écran numérique à certains moments de l'année et de la journée. Il serait peut être nécessaire de trouver une solution pour atténuer le problème de luminosité .Il sera étudié, sur place, par Mme Falconner, Mr Dargere et Mlle Rausher, dès la rentrée, les possibilités de répondre à ce problème de la façon la plus rationnelle et économique qui soit.

Mlle Rausher fait part de la demande de certains parents et qui concerne l'obligation des instituteurs d'apprendre aux enfants à nager pendant le cycle du primaire. Mr le Maire suggère que cette demande soit présentée dans le cadre du Conseil d'école.

## **3) Location des logements communaux " maison Delmas "**

Le point a été fait sur l'avancement des travaux des logements communaux: ils seront disponibles pour le 15 septembre 2014. L'inauguration aura lieu le vendredi 29 août 2014 à 17h . Une liste de 7 postulants a été recueillie au secrétariat de la mairie qui correspond aux 27 demandes enregistrées depuis 3 ans.

Le président rappelle au Conseil les critères de sélection établies lors du précédent mandat et présente les critères de chaque candidat à la location. Après délibération ,3 candidats sont retenus ,Mme Marie Guillois (t4), Mme Maria Star (t3 milieu) , Mr Adrien Grégoire (t3 Est)

## **4) Appel à projet concernant le parc solaire**

Mr le Président du Conseil expose le projet du Conseil Régional concernant l'installation de parcs solaires. La Région souhaite encourager le "solaire

citoyen" à savoir : la région pour 1 € investi par les citoyens versera 1€ et financera les frais de raccordement ce qui représente un coût important.

La commune de Luc sur Aude a choisi de présenter sa candidature dans la mesure où cette orientation correspond à la vision du projet initial qui était de faire participer les habitants à l'investissement et aux bénéfices du parc solaire. Le conseil donne son accord au projet qui sera porté par l'association « 1.2.3 soleil » dont le siège est à la mairie de Luc.

#### **5) Groupement d'achat du SYADEN**

Le SYADEN propose de regrouper des acheteurs de manière à proposer un prix d'achat plus intéressant. Le président donne lecture de la proposition du SYADEN. Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat.

#### **6) Prime au trésorier général de Couiza.**

Le président propose de reconduire le montant de la prime du trésorier général de la trésorerie de Couiza. Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité .

#### **7) Réforme territoriale**

Mr le président donne lecture de la proposition de délibération envoyées par le président du Conseil régional portant sur la proposition de réforme territoriale et sur la disparition possible des Conseils généraux. Ce débat est très important et comporte d'autres facettes importantes à soulever. Avant de s'engager vis à vis de la motion reçue , le maire propose d'animer une réunion publique au mois de Septembre afin d'informer précisément les citoyens de la haute vallée de l'Aude des tenants et des aboutissants de cette réforme

#### **8) Questions diverses**

- a) Virement de à l'article 21318 (opération salle des fêtes) de -161.78€ équilibrés par une dépense imputée au compte 2188, équivalente (machine pour nettoyer le sol)
- b) Il est décidé de prolonger le contrat de G Lapotre jusqu'au 31/12/2014, pour faire face au travail en cours.
- c) Il est décidé d'un virement à l'article 1641 chap 16 de +84.54€ compensé par l'article 2135 chap 21.
- d) Le conseil donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation de la station d'épuration tel que cela avait été évoqué dans le budget prévisionnel ; l'agence de l'eau sera sollicitée à hauteur de 19093, le Conseil Général à hauteur de 25485€ et la commune complétera pour atteindre un budget de 65645€

- e) Le conseil approuve la révision simplifiée du PLU et décide de transmettre au Prefet le dossier avec les modifications proposées qui n'ont fait l'objet d'aucun commentaire contre.
- f) Il est décidé de l'achat d'un poêle à bois pour équiper l'appartement occupé par I Piel
- g) Le conseil décide à l'unanimité de se retirer du SIVU des communes forestières, n'ayant aucun intérêt dans les actions du dit SIVU.

Le conseil est levé à 23h30

Le

Maire

Jean Claude

Pons



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', is written over a faint, illegible stamp or background.